



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur
Audit • Expertise Comptable • Conseil

F I D O R G A u d i t

ASSOCIATION

COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE ANNE

44 RUE DE FLERS

61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

FIDORG AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4 - Téléphone : 02.31.46.23.23

62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Téléphone : 01.40.16.79.80

**ASSOCIATION
COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE ANNE**

**44 RUE DE FLERS
61450 LA FERRIERE AUX ETANGS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

FIDORG AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT

***Le Trifide - 18 rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4 - Téléphone : 02.31.46.23.23
62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Téléphone : 01.40.16.79.80***

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de l'association Comité de gestion Maison de retraite Sainte Anne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité de gestion Maison de retraite Sainte Anne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère appropriée des principes comptables appliqués, notamment sur les retraitements effectués pour passer des règles appliquées dans le cadre du compte administratif aux règles du plan comptable général appliqués dans le cadre du bilan des associations ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

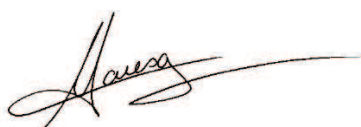
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Caen,

Le Commissaire aux Comptes

FIDORG AUDIT SAS

Représentée par **Aude MARESQ**



Signature numérique de MME AUDE
MARESQ
Lieu : 14000 CAEN, Basse-Normandie
FR
Date : 2019.06.03 18:28:51 +0200

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

BILAN ACTIF - En Euros - au 31/12/2018

	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. Incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & developpement				
Concessions, brevets	34 790	25 407	9 383	9 951
Droit au bail				
Autres immob. Incorporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<u>Immob. Corporelles</u>				
Terrains	31 741		31 741	31 741
Constructions	13 232 071	4 443 412	8 788 659	9 202 438
Inst. Techn. Mat. Et out. Industriel	1 398 231	1 127 125	271 106	295 510
Autres immob. Corporelles	94 955	94 865	90	267
Immob. Grévées de droit				
Avances et acomptes				
<u>Immobil. En cours</u>				
Immobilisations en cours				
<u>Immobil. Financières</u>				
Participations				
Créances rattachés				
T I A P				
Autres titres immobilisés	4 726		4 726	4 726
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 342		1 342	1 342
Total	14 797 855	5 690 808	9 107 046	9 545 974
ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks et en-cours</u>				
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production. De biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
<u>Créances</u>				
Usagers et comptes rattachés	252 630		252 630	234 961
Autres	3 310		3 310	3 461
Placements				
Disponibilités	1 293 837		1 293 837	1 287 419
Charges constatées d'avance	22 899		22 899	15 129
Débit crédit divers	0		0	0
Total	1 572 676		1 572 676	1 540 940
<u>Compte de régularisation</u>				
Charges à répart. / plus. Exercice				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Total				
TOTAL ACTIF	16 370 532	5 690 808	10 679 723	11 086 944

BILAN PASSIF - En euros - au 31/12/2018

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<u>Fonds propres</u>		
Fonds associatifs sans droits de reprise	5 346	5 346
Subvention d'investissement	314 920	314 920
Dons et legs	213 771	213 771
Réserves investissements	309 508	307 111
Excédent affecté à l'investissement (hébergement.)		
Excédent affecté à l'investissement (soins)	123 876	123 876
Réserve compensation amort. (soins)	114 212	131 170
Réserve de trésorerie	93 691	93 691
Réserve de compensation hébergement	76 930	76 930
Réserve de compensation dépendance		
Réserve de compensation soins	58 151	99 860
Dépenses non opposables - Prov. Cong. Payés	-140 949	-138 259
Résultat comptable exercice	22 722	-8 637
Fonds associatifs avec droits de reprise		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	15 211	2 259
Subvention d'investissement amortissable	1 775 965	1 845 559
Provision réglementées	239 626	192 073
Total	3 222 980	3 259 670
<u>Provision pour risques et charges</u>		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
Total		
<u>Fonds dédiés</u>		
Fonds dédiés	31 854	31 854
Total	31 854	31 854
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes établ. créd.	6 745 733	6 986 879
Dettes financières diverses (caution)	63 808	
Dettes fournisseurs	121 254	94 054
Dettes fiscales et sociales	474 317	488 649
Dettes sur immobilisations	6 289	205 000
Autres dettes	13 488	20 838
Produits constatés d'avance		
Total	7 424 889	7 795 420
<u>Comptes de régularisation</u>		
Ecart de conversion passif		
Total		
<u>TOTAL PASSIF</u>	10 679 723	11 086 944
		Certifié Conforme à l'original

COMPTE DE RESULTAT ~ Compte associatif
au 31/12/2018
en Euros

	<u>au 31/12/2018</u>	<u>au 31/12/2017</u>
Produits de la tarification	5 146 595	5 147 226
Reprise et transfert	0	0
Produits activités annexes	14 506	14 922
Autres produits	89 294	73 367
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>5 250 395</u>	<u>5 235 516</u>
Achats de matières	89 143	71 554
Autres achats non stockés	509 327	515 388
Charges externes	322 037	320 727
Impôts et taxes	217 334	233 596
Salaires et traitements	2 460 102	2 446 865
Charges sociales	1 041 062	1 021 341
Amortissements	521 949	535 170
Autres charges	324	332
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>5 161 278</u>	<u>5 144 973</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 117	90 543
Produits financiers	2 563	2 397
<u>Produits financiers</u>	<u>2 563</u>	<u>2 397</u>
Intérêts sur emprunts et charges assim.	132 282	129 044
<u>Charges financières</u>	<u>132 282</u>	<u>129 044</u>
RESULTAT FINANCIER	-129 719	-126 647
RESULTAT COURANT	-40 602	-36 103
Pdts except. Sur opérations en capital	73 509	75 313
Autres produits exceptionnels		
<u>Produits exceptionnels</u>	<u>73 509</u>	<u>75 313</u>
Charges except. Sur opérations de gestion	3	45
Amortissements et provisions	30 000	94 199
Charges except. Sur opérations en capital		0
<u>Charges exceptionnelles</u>	<u>30 003</u>	<u>94 244</u>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	43 506	-18 931
Reprise sur autres provisions	36 759	61 905
Reprise résultat sur exercice antérieur	-16 941	-15 508
EXCEDENT OU PERTE	22 722	-8 637

Annexe

COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE-ANNE
61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels, du plan comptable du secteur et au règlement comptable ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

Amortissements par composants :

Depuis le 01^{er} janvier 2007, toute nouvelle acquisition d'immobilisation fait l'objet d'une décomposition quand cela est possible.

L'unité de vie Alzheimer (ouverte depuis le 05/05/2008), le nouveau pavillon 2012 (mis en service le 26/11/2012), ainsi que la rénovation des bâtiments « Mandoline » (mis en service le 09/12/2013) et « Castine » (mis en service le 15/06/2015) font l'objet d'un amortissement par composants en appliquant les durées d'amortissements suivantes :

- Structure : 50 ans
- I.G.T. : 30 ans
- Agencement : 20 ans

PROVISION CONGES PAYES :

La provision congés payés arrêtée au 31 décembre 2018 est de 186 188 €.

ENGAGEMENT RETRAITE :

L'association verse à un organisme extérieur des cotisations indemnités de fin de carrière (AG2R La Mondiale). Lors des départs en retraite, le coût est couvert par cet organisme.

Le montant des fonds au 31/12/2018 s'élevait à 165 716 €.

Une étude technique et hypothétique est réactualisée chaque année auprès de l'AG2R. Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au jour de l'étude, le passif social de l'établissement (provision IFC future) est évalué à 588 630 €.

Un versement complémentaire de 19 777 €, correspondant à la mise à jour du contrat pour l'année 2018 a été réalisé le 15 janvier 2019.

Départ en retraite prévisionnel :

Avec un âge de départ à la retraite à 62 ans pour les cadres et non-cadres :

2019 :	1 départ
2020 :	aucun départ
2021 :	4 départs
2022 :	1 départ

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

- Emprunt PLS 2008 (Crédit Agricole) :

L'emprunt de 1 500 000 €, contracté en 2008 auprès du Crédit Agricole pour la construction de l'unité de vie Alzheimer, est garanti à hauteur de 50 %, de la façon suivante :

- Conseil Général de l'Orne :	375 000 € (50%)
- Mairie de La Ferrière :	375 000 € (50%)

- Emprunt PLS 2012-2013 (Crédit Agricole) :

L'emprunt de 4 898 000 €, contracté en 2012 auprès du Crédit Agricole pour la construction du nouveau pavillon, est garanti à hauteur de 25 %, de la façon suivante :

- Conseil Général de l'Orne :	612 250 € (50%)
- Mairie de La Ferrière :	612 250 € (50%)

- Emprunt complémentaire 2013 (Crédit Agricole) :

L'emprunt complémentaire de 1 500 000 €, contracté entre 2011 et 2013 auprès du Crédit Agricole pour la rénovation des bâtiments existants, est garanti sous forme de « Garantie Hypothécaire sur prêt ».

EFFECTIF :

L'effectif de l'établissement au 31/12/2018 est de 78.02 E.T.P.

RESULTAT ANTERIEUR

Le résultat de l'exercice 2016 (- 22 730 €) a été affecté de la façon suivante :

- | | | |
|-----------------|------------|--|
| - Hébergement : | + 54 312 € | → affecté en réserve et repris sur 3 ans (2018 à 2020) |
| - Dépendance : | - 18 375 € | → R.A.N déficitaire pour 16 941 € sur exercice 2018
→ le solde (1 434 €), en compte de report à nouveau |
| - Soins : | - 58 667 € | → affecté en réserve de compensation pour 41 709 €
→ affecté en compensation amortiss. pour 16 958 € |

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF :

- | | |
|-----------------|------------|
| - Hébergement : | + 3 574 € |
| - Dépendance : | - 25 801 € |
| - Soins : | + 41 996 € |
| - Total : | + 19 770 € |

Corrections apportées :

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Variation Congés Payés : | + 389 € |
| - Produits financiers : | + 2 563 € |

Résultat comptable du bilan : + 22 722 €

COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE-ANNE

61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

ETAT DE L' ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	35 740	14 802 691	6 068	14 844 499
Augmentation	4 255	78 766		83 021
Diminution	5 205	124 460		129 665
Situation 31.12.2018	34 790	14 756 997	6 068	14 797 855
II - AMORTISSEMENTS	25 788	5 272 736		5 298 524
Augmentation	4 823	517 126		521 949
Diminution	5 205	124 460		129 665
Situation 31.12.2018	25 406	5 665 402		5 690 808
III - VALEUR NETTE (I - II)	9 384	9 091 595	6 068	9 107 047

ETAT DES RESERVES D'INVESTISSEMENTS

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - RESERVE INVESTISSEMENT	307 111	2 397		309 508
II - RESERVE INVEST. (soins)	123 876			123 876
TOTAL I+II	430 987	2 397	0	433 384

ETAT DES RESERVES DE COMPENSATIONS

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - Rés.Compensation - Hébergement	76 930			76 930
II - Rés.Compensation - Dépendance				0
III - Rés.Compensation - Soins	99 860		41 709	58 151
IV - Rés.Compensation amt. - Soins	131 170		16 958	114 212
TOTAL I+II+III+IV	307 960	0	58 667	249 293

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	192 073	84 312	36 759	239 626
II - PROV. RISQUES ET CHARGES				
III - PROV. / IMMOBILISATIONS				
Incorporelles				
Corporelles				
Financières				
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Sotcks				
Clients				
V - FONDS DEDIES	31 854			31 854
TOTAL I+II+III+IV+V	223 927	84 312	36 759	271 480
dont				
DOTATIONS				
ET				
REPRISES				
-d'exploitation		0		
-financières				
-except.		84 312	36 759	

Certifié Conforme à l'original

COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE-ANNE

61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Créances immobilisés			
Créances usagers et financeurs	252 630	252 630	
Autres créances			
Charges constatées d'avance	22 899	22 899	
TOTAL	275 529	275 529	
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

ETAT DES DETTES	TOTAL	1 AN AU +	1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
Dettes financières	6 745 733	243 704	1 025 313	5 476 716
Dettes fournisseurs	121 254	121 254		
Dettes fiscales et sociales	474 317	474 317		
Dettes fournisseurs sur immo.	6 289	6 289		
Autres dettes	13 488	13 488		
Produits constatées d'avance	0	0		
TOTAL	7 361 081	859 052	1 025 313	5 476 716
Emprunts en cours d'exercice	Souscrits Remboursé	0 241 146		

COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE-ANNE

61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances usagers et comptes rattachés	0
Autres créances	0
TOTAL	0

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 759
Dettes fiscales et sociales	246 762
Autres dettes	
TOTAL	267 521

CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	22 899	0
TOTAL	22 899	0



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur
Audit • Expertise Comptable • Conseil

F I D O R G A u d i t

ASSOCIATION

COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE ANNE

44 RUE DE FLERS

61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

FIDORG AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4 - Téléphone : 02.31.46.23.23
62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Téléphone : 01.40.16.79.80

**ASSOCIATION
COMITE DE GESTION MAISON DE RETRAITE SAINTE ANNE**

**44 RUE DE FLERS
61450 LA FERRIERE AUX ETANGS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2018

FIDORG AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT

***Le Trifide - 18 rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4 - Téléphone : 02.31.46.23.23
62 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris - Téléphone : 01.40.16.79.80***

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'association Comité de gestion Maison de retraite Sainte Anne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

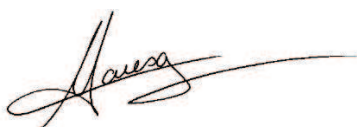
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen,

Le Commissaire aux Comptes
FIDORG AUDIT SAS
Représentée par **Aude MARESQ**



Signature numérique de MME AUDE
MARESQ
Lieu : 14000 CAEN, Basse-Normandie
FR
Date : 2019.06.03 18:29:00 +0200